

MAIRIE DE SAINT MALO

DOSSIER D'AUTORISATION
AU TITRE DES ARTICLES L.124-4 ET L.134-4
DU CODE MINIER ET DES DECRETS N°78-498 et
N°2006-649

PIECE 6 : FIGURES ET ANNEXES



SOMMAIRE

PIECE 6 : FIGURES ET ANNEXES	1
1. Contexte	3
FIGURES	4
ANNEXES	5

FIGURES

Figure 1 : Périmètre du permis d'exploitation sur fond géologique (source BRGM)

Figure 2 : Localisation détaillée du projet

Figure 3 : Périmètre du permis d'exploiter sur fond de photographie aérienne

Figure 4 : Plan de masse du projet et localisation du champ de SGV

Figure 5 : Extrait cadastral

ANNEXES

Annexe 1 : Schéma thermique simplifié – Périmètre du dossier

Annexe 2 : Coupes géologiques de la sonde et des deux pieux géothermiques pilotes

Annexe 3 : Déclaration préalable de travaux pour la réalisation des pieux et de la sonde géothermiques pilotes

Annexe 4 : Données de l'enquête de quartier

Annexe 5 : Bilan qualitatif de la masse d'eau côtière FRGC03

Annexe 6 : Extrait de la carte géologique

Annexe 7 : Carte de localisation des milieux protégés

Annexe 8 : Caractéristiques des sites NATURA 2000 les plus proche

Annexe 9 : Carte des PPRn et PPRL

Annexe 10 : Définition de l'exposition aux risques (source : ville de Saint-Malo)

Annexe 11 : Cartes de bruit

1. Contexte

Depuis plusieurs années, la ville de Saint-Malo a développé une politique volontariste en matière de développement durable. Celle-ci s'est traduite par une planification des actions décrites dans le Plan d'Aménagement et du Développement Durable (PADD) de la collectivité.

La construction de la Médiathèque et d'un Cinéma d'art et essais à Saint-Malo est l'une des actions concrètes de cette politique.

L'opération se distingue d'une construction conventionnelle car elle est réalisée dans le cadre de la démarche NF Haute Qualité Environnementale (HQE). Le bâtiment obtiendra le label Très Haute Performance Energétique avec intégration des énergies renouvelables THPE EnR, selon la Réglementation Thermique 2005.

C'est dans ce cadre que ce projet prévoit la mise en place d'un système de chauffage et refroidissement des bâtiments reposant sur l'exploitation d'un champ de sondes géothermiques verticales (SGV). Les besoins en chauffage seront couverts à 65% par ce champ de SGV et les 35% restants par une chaudière d'appoint à condensation. Les besoins en refroidissement seront eux couverts à 100 % par ce champ de SGV. Celui-ci sera composé de 24 sondes de 196 m de profondeur chacune espacées de 10 m chacune et réparties sur l'emprise du projet.

Ce projet d'exploitation fait partie des **gîtes géothermiques à basse température**. Il doit se conformer :

- à l'article L124-4 du Code Minier stipulant que « Nul ne peut entreprendre un forage en vue de la recherche de gîtes géothermiques à basse température sans une autorisation de recherches accordée par l'autorité administrative » ;
- à l'article L.134-4 du Code Minier stipulant que « Les gîtes géothermiques à basse température ne peuvent être exploités qu'en vertu d'un permis d'exploitation accordé par l'autorité administrative » ;
- au décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie ;
- au décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des travaux de stockages souterrains.

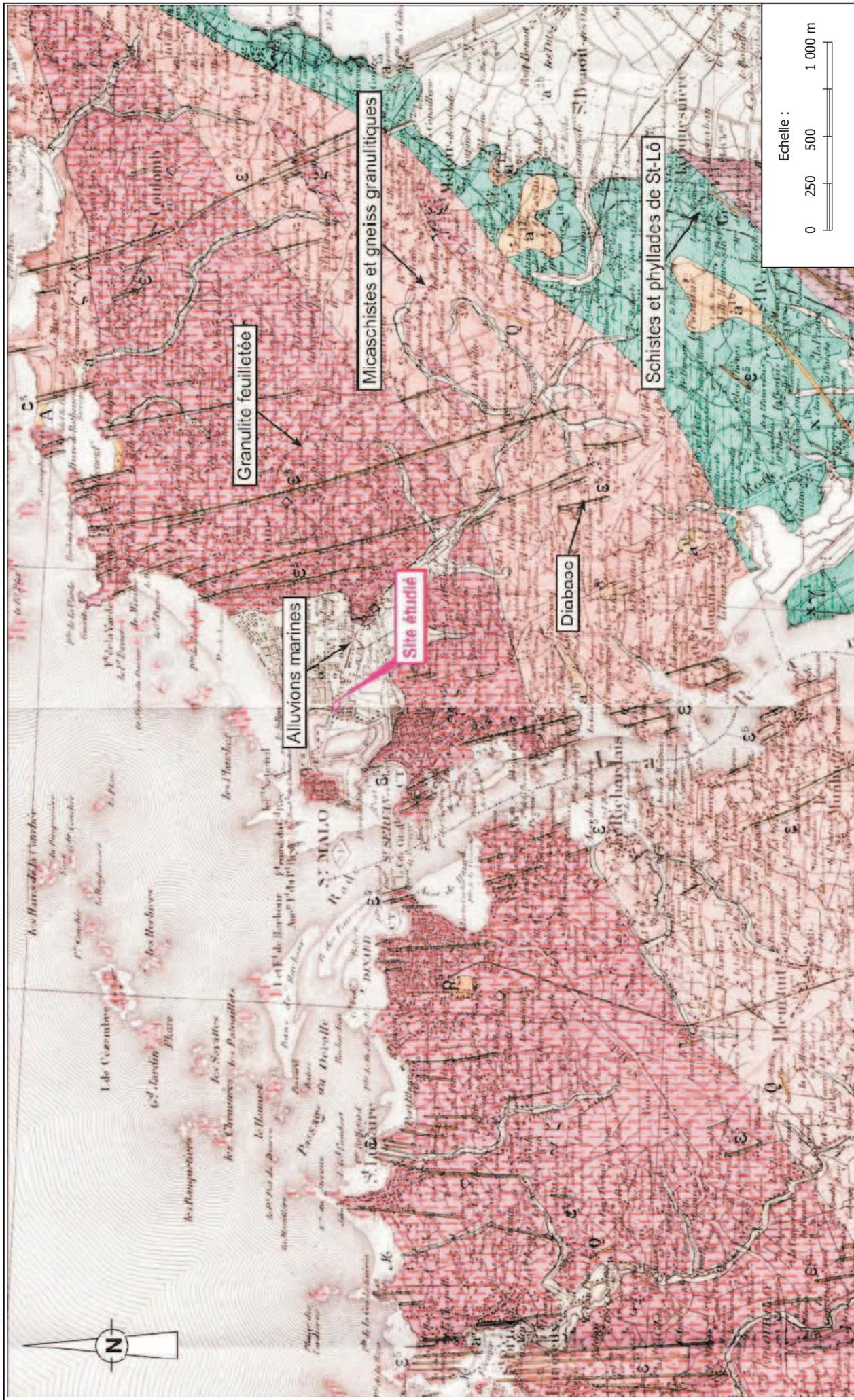
Compte-tenu des caractéristiques du champ de SGV : sondes de 196 m de profondeur exploitant 212 kW issus du sous-sol, ce projet ne peut pas être considéré comme un gîte de minime importance au regard de l'article 17 du décret n°78-498, il est donc soumis à un permis d'exploitation.

C'est dans le cadre de ce projet que le pétitionnaire et maître d'ouvrage de la future médiathèque et du cinéma d'art et essais demande **l'autorisation de permis d'exploiter le champ de sondes géothermiques verticales** décrit ci-dessus ainsi que **l'autorisation d'ouverture des travaux miniers associés** (cf. **annexe 1, pièce 6**).

Le présent dossier de demande d'autorisation de permis d'exploiter le champ de sondes géothermiques verticales est composé des 6 pièces suivantes :

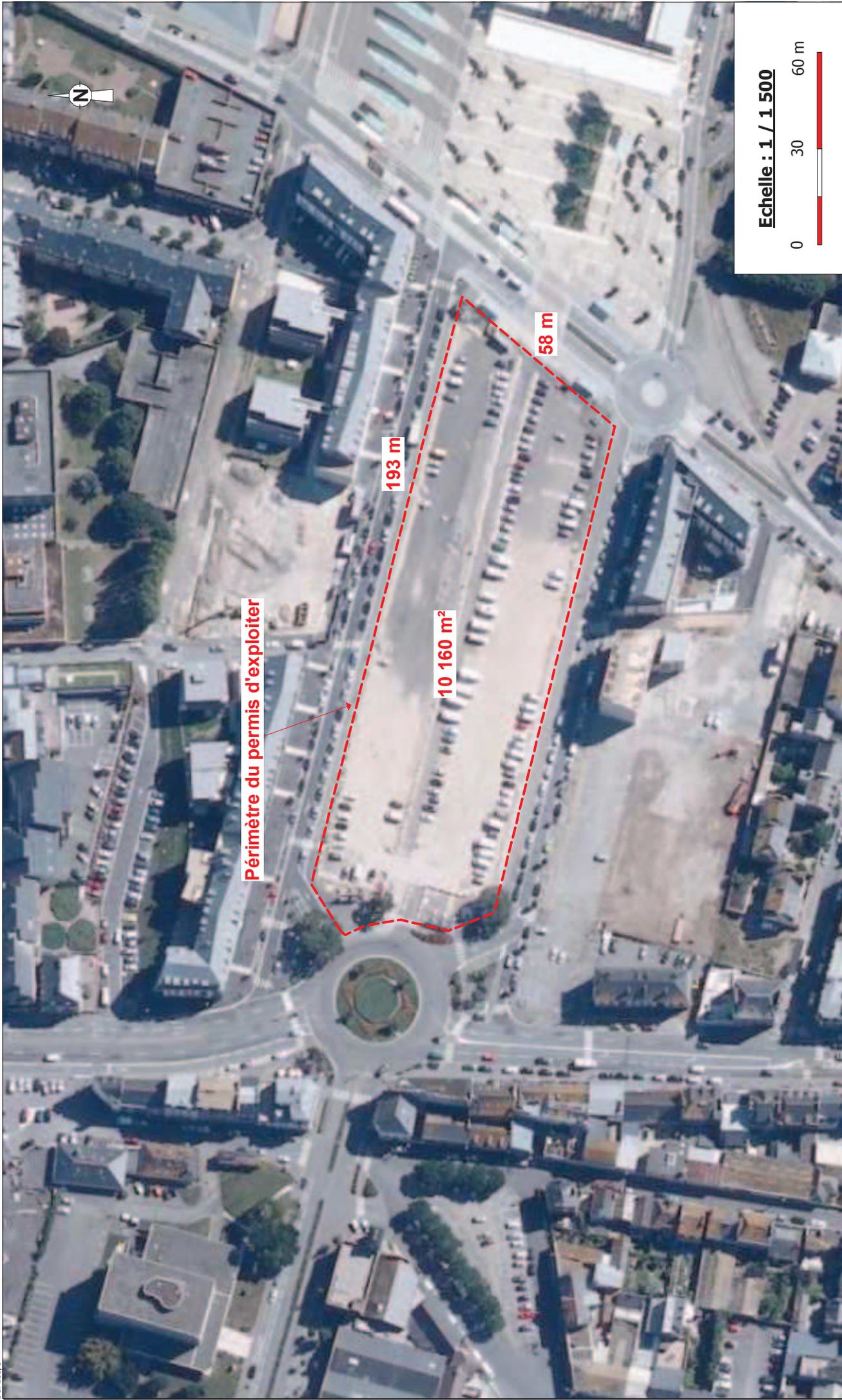
- Pièce 1 : dossier administratif et résumé non technique ;
- Pièce 2 : notice descriptive du projet et demande d'autorisation ;
- Pièce 3 : descriptif des travaux prévus ;
- Pièce 4 : étude d'impacts ;
- Pièce 5 : notice d'hygiène et de sécurité ;
- **Pièce 6 : figures et annexes.**

FIGURES



Pièce 6 Figure 1	
RGTHLB52-01 CGTHLBN11836	
PERIMETRE DU PERMIS D'EXPLOITATION SUR FOND GEOLOGIQUE (source BRGM)	
Dossier de demande d'autorisation de permis d'exploiter un champ de sondes géothermiques verticales	
Mairie de Saint Malo (35) - Projet de médiathèque -	





Echelle : 1 / 1 500

0 30 60 m



Pièce 6
Figure 3

RGTHLB0052
CGTHLB111836

VILLE DE SAINT-MALO / Projet de médiathèque et de cinéma

PERIMETRE DU PERMIS D'EXPLOITER SUR FOND DE PHOTOGRAPHIE AERIENNE
(source : www.geoportail.fr)



